



FCE

LUXEMBOURG - ALGERIE

**Séminaire-Pays « Opportunités d'affaires en Algérie »
Chambre de Commerce - Le 16 Octobre 2017**



follow us [f](#) [in](#) [v](#) [t](#)

FCE INTERNATIONAL
ENTREPRENEURS DE
PROGRES

Développez vos partenariats
d'affaires grâce à l'appui d'un
réseau mondial de chefs
d'entreprise d'Algérie

Luxembourg-Algérie
Séminaire

SOMMAIRE

LE FCE INTERNATIONAL SE PRESENTE

QUI SOMMES-NOUS ?

LES OBJECTIFS DU FCE

LA VISION DU FCE

LA MISSION DU FCE

LE FCE S'ENGAGE

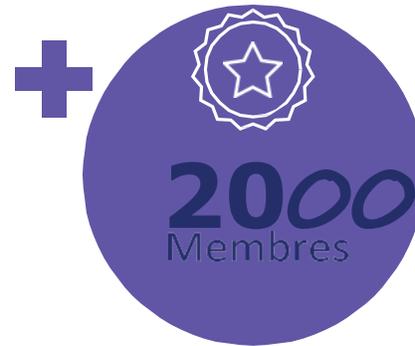
LES ENGAGEMENTS DU FCE



**ENTREPRENEURS
DE PROGRES**

FCE International

Qui Sommes nous?



Qui sommes nous? LE FCE

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) est une association à caractère économique créée en Octobre 2000 par un groupe de chefs d'entreprises, afin de contribuer à l'instauration de l'esprit d'entreprise au sein de l'économie nationale et de promouvoir les intérêts de l'entreprise algérienne. L'association est ouverte aux entreprises privées algériennes, aux entreprises étrangères de droit algérien et aux entreprises publiques.

Présidé par Mr Ali HADDAD, le Forum regroupe 2000 chefs d'entreprise représentant 4000 entreprises à février 2017. Les sociétés membres du FCE cumulent un chiffre d'affaires global de plus de 40 milliards de dollars et emploient plus de 300 000 salariés.

De nombreuses entreprises membres sont leaders dans leur filière d'activité. Les principaux secteurs couverts (18 sur les 22 que comprend la classification nationale) sont notamment ceux des industries agroalimentaires, des matériaux de construction, des industries électriques et électroniques, des industries mécaniques, des industries pharmaceutiques, du papier et de l'emballage, du bois, des travaux publics et de la construction, de la grande distribution ...

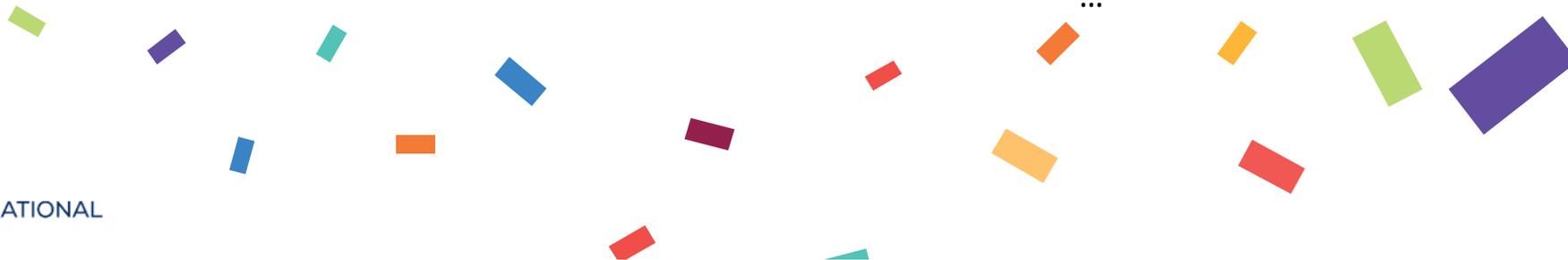
Pour le FCE, le développement des entreprises est la seule voie appropriée pour organiser une relance forte et durable de la croissance, de la création d'emplois et une lutte efficace contre la pauvreté. C'est la raison pour laquelle il revendique que l'entreprise soit placée au centre de toutes les politiques économiques publiques.

Qui sommes nous? FCE International

Installé en 2016 par le président du FCE Monsieur Ali HADDAD, le FCE International a pour vocation de contribuer à l'instauration de l'esprit d'entreprise au sein de l'économie à travers des partenariats, des investissements de l'étranger ou vers l'étranger et promouvoir les intérêts de l'entreprise algérienne.

Faire valoir le point de vue des entreprises et à faire entendre leur voix sur la scène économique nationale et internationale, à travers le dialogue permanent avec les autorités économiques bien sûr, mais également avec tous les autres acteurs économiques et sociaux (médias, syndicats, chercheurs, etc.).

Présidé par Mr Kaci AIT Yalla, le FCE International a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent d'un environnement d'affaires sain et transparent afin de créer de la valeur et de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.



Les Objectifs du FCE INTERNATIONAL

1/ Sur le plan interne :



- Organiser et développer la concertation entre les membres du FCE ;
- Mettre à la disposition des entreprises l'information économique utile et d'actualité ;
- Initier toutes les études économiques qui intéressent le FCE ;
- Encourager la conclusion d'affaires ou de projets d'association entre les membres ;
- Rechercher et faciliter les opérations de partenariat ou de prise de participation entre l'entreprise algérienne et l'entreprise étrangère ;
- Conseiller l'entreprise adhérente et, au besoin, l'assister dans certaines démarches ;
- Encourager la formation et la recherche sur le management des entreprises.

2/ Sur le plan des relations et de la concertation avec les pouvoirs publics :



- Etudier et analyser tout document, projet ou disposition à caractère législatif ou réglementaire émanant des pouvoirs publics et ayant un impact économique ;
- Formuler des suggestions et recommandations relatives aux questions économiques ;
- Porter à la connaissance des pouvoirs publics et des chefs d'entreprise la position du FCE sur toute question économique ;
- S'organiser pour répondre à toute consultation ou avis émanant des pouvoirs publics ou d'autres organismes et institutions similaires ;
- Organiser la participation du FCE aux réunions, symposiums, colloques et autres auxquels il attache un intérêt.

3/ Sur le plan des relations et de la concertation au niveau international :



- Développer avec les organisations similaires, les organisations patronales, les associations économiques étrangères des relations d'affaires ;
- Participer à travers les entreprises membres aux manifestations économiques à l'étranger qui suscitent l'intérêt du FCE ;
- Organiser des journées d'études en Algérie et à l'étranger en collaboration avec des organismes étrangers ;
- Adhérer à toute organisation internationale poursuivant les mêmes buts.

LA VISION DU FCE INTERNATIONAL

Le FCE International, par son leadership, constitue la référence incontournable dans la défense des intérêts de l'entreprise et vise à exercer, de manière constructive, une influence positive sur les choix économiques pour une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la créativité, la productivité, la création de richesse et le développement du capital humain sont les conditions nécessaires à la création de progrès et à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Le FCE INTERNATIONAL aide à la promotion de la diaspora algérienne établie à l'étranger qui est une richesse...Forte de plus de 10 millions de personnes, la diaspora algérienne évolue dans un système d'économie de marché, dont elle maîtrise les codes et les règles. Un potentiel économique et scientifique de 400 000 chefs d'entreprises et hauts cadres y sont installés.



Nos Missions

AU SERVICE DES ENTREPRISES & DES ENTREPRENEURS

Quel que soit son pays, son secteur d'activité ou sa taille, qu'elle soit publique ou privée, récente ou ancienne. L'entreprise est la force motrice de l'économie mondiale, compétitive et diversifiée.

Le FCE INTERNATIONAL a pour vocation de représenter et défendre les intérêts de toutes les entreprises voulant développer leur activité en Algérie et d'accompagner les entreprises algériennes dans leur développement à l'international.

AU SERVICE DE LA CONCERTATION ET DE L'ACTION

Le FCE INTERNATIONAL agit pour le dialogue entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Dans la confiance et la transparence, le FCE INTERNATIONAL accompagne l'entrepreneur afin qu'il soit en synergie avec la vision de l'état et devenir un acteur influant dans son secteur de croissance durable pour l'accélération de l'économie algérienne ainsi que de son développement international.

AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le FCE INTERNATIONAL est le promoteur de l'esprit entrepreneurial. Son action est guidée par le devoir de soutenir l'initiative individuelle en lui offrant un support moderne et permanent.

Nous constituons une force unie pour servir la modernité économique et une force mobilisée sur laquelle l'Algérie peut compter.

BUSINESS DEVELOPPMENT

Vous mettre en relation avec des fournisseurs ou partenaires (Asie, Europe) et faciliter vos démarches commerciales et administratives. Mettre à votre disposition pour l'exportation plus de 170 agents dans plus de 70 pays avec une surveillance des marchés ciblés. Optimiser vos coûts de prospection et d'implantation à l'international.

Etudier vos projets d'investissement, établir les objectifs et les priorités, établir le business plan et rechercher les investisseurs financiers ou industriels, privés ou publics (Asie, Europe), mettre en place la « business unit ».

FCE INTERNATIONAL
NOTRE ENGAGEMENT

**ENTREPRENEURS
DE PROGRES**

LES VALEURS DU FCE

PRAGMATISME



Nos actions sont concentrées sur la recherche de performance pour engendrer des résultats pragmatiques et positifs. Collectivement, nous imaginons avec rigueur un avenir optimiste et prospère

ENGAGEMENT



Nous souhaitons fédérer toutes les énergies animées par la passion d'entreprendre. Ensemble, nous sommes mobilisés pour construire une société algérienne résolument engagée vers l'avenir.

SOLIDARITÉ



Nos actions sont concentrées sur la recherche de performance pour engendrer des résultats pragmatiques et positifs. Collectivement, nous imaginons avec rigueur un avenir optimiste et prospère

OUVERTURE



Nous souhaitons fédérer toutes les énergies animées par la passion d'entreprendre. Ensemble, nous sommes mobilisés pour construire une société algérienne résolument engagée vers l'avenir.



Dispositions favorables aux entreprises

La loi portant réforme du code des investissements a pour objectif de mettre en cohérence la législation de l'investissement aux pratiques observés durant ses dernières années, de « décodifier » des dispositions qui ont généré en raison de leurs codifications dans le code des investissements des difficultés d'interprétations ou encore d'abroger des dispositifs qui n'ont pas prouvé leur efficacité. La définition de l'investissement est également resserrée puisque l'acquisition de titres dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale n'est plus considérée comme un investissement au sens du nouveau code des investissements.

La loi a également pour objectif de faciliter l'acte d'investir, en rendant automatique ou en simplifiant l'octroi d'avantages selon la nature du projet et son montant.

Enfin la loi recentre les missions de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement autour de la promotion des investissements, la sensibilisation des milieux d'affaires, l'accompagnement, l'enregistrement des investissements. Le contrôle des investissements et du réinvestissement se fait par l'administration fiscale.

Dispositions favorables aux entreprises

*Le bénéfice des avantages est automatique, pour les investissements éligibles, ces investissements sont soumis uniquement à une obligation d'enregistrement qui se fait séance tenante au niveau de l'Andi ; avant le bénéfice des avantages était soumis à une décision de l'ANDI donc à une appréciation de l'administration.

Il est également créé, à l'effet de faciliter l'acte d'investissement, quatre centres abritant l'ensemble des services habilités à fournir les prestations nécessaires à la création des entreprises, à leur soutien, à leur développement ainsi qu'à la réalisation des projets. Les décisions des membres de ces centres sont opposables aux administrations pour plus de sécurité juridique.

Il est également créé, à l'effet de faciliter l'acte d'investissement, quatre centres abritant l'ensemble des services habilités à fournir les prestations nécessaires à la création des entreprises, à leur soutien, à leur développement ainsi qu'à la réalisation des projets. Les décisions des membres de ces centres sont opposables aux administrations pour plus de sécurité juridique.

La nouvelle loi prévoit, dans la continuité du précédent code des investissements plusieurs niveaux d'avantages : des avantages communs pour l'ensemble des investissements éligibles et un élargissement des avantages pour les investissements réalisés dans certaines localités fixées par voie réglementaire, des avantages supplémentaires pour les investissements relevant des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme, ainsi que des avantages exceptionnels pour les projets d'intérêt particulier à l'économie nationale (régime dit conventionnel).

Phase de réalisation (exécutée dans un délai préalablement convenu avec l'ANDI)

- i. Exonération des droits de douanes pour les biens et services importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- ii. Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- iii. Exemption du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- iv. Exemption des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non bâtis destinés à la réalisation de projets d'investissement.
- v. Abattement de 90% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines pendant la période de réalisation de l'investissement.
- vi. Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans.
- vii. Exonération des droits d'enregistrement frappant les actes constitutifs de société et les augmentations de capital.

Pour rappel aucun réinvestissement des avantages octroyés dans le cadre de la phase de réalisation n'est exigé.

Phase d'exploitation (trois ans ou cinq ans si création de plus de 100 emplois à l'achèvement de la première année d'exploitation) la durée est calculé à partir de la date d'entrée en exploitation fixée par procès-verbal de constat établi par les services fiscaux, à la diligence de l'investisseur :

- i. Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.
- ii. Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle.
- iii. Abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines pendant la période d'exploitation.

Pour rappel l'article 2 de la LF pour 2016 limite à 30% la part des bénéfices correspondants aux exonérations ou réductions d'IBS et de TAP à réinvestir.

Le réinvestissement doit intervenir dans un délai de quatre (4) ans à compter de la date de clôture de l'exercice dont les résultats ont été soumis au régime préférentiel, ou au titre de chaque exercice. Le non-respect de l'obligation de réinvestissement entraîne le reversement de l'avantage fiscal et l'application d'une amende fiscale de 30%.

Pour les investissements réalisés dans des localités dont la liste est fixée par voie réglementaire relevant du Sud et des Hauts Plateaux ainsi que toute autre zone dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, bénéficient en plus des avantages listés plus ci-dessus :

Merçi



7 rue des Mérovingiens
Bertrange L-7080
Luxembourg